



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur la situation des établissements scolaires publics

Question écrite n° 130

Texte de la question

M. Gabriel Amard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la baisse globale des moyens alloués aux établissements scolaires et notamment les collèges. Alors que l'école publique est dans la tourmente avec l'échec de milliers d'élèves chaque année et la détresse du corps enseignant. Alors que l'éducation est devenue un marché, qu'élèves et parents deviennent clients et les enseignants des exécutants, il est temps que l'école publique retrouve son rôle d'éducation des consciences libres et autonomes des citoyens et citoyennes. Pour cela, l'éducation nationale doit doter ses établissements des heures et du personnel d'encadrement indispensables à leur bon fonctionnement. Le collège Louis Juvet à Villeurbanne, par exemple, est dans la tourmente depuis de trop nombreux mois : le climat scolaire s'est fortement dégradé et la violence est désormais quotidienne. L'unique CPE ne peut que faire de la gestion d'urgence et y répondre par la sanction. Les enseignants et enseignantes n'en peuvent plus des conditions dans lesquelles ils doivent exercer leur profession. Ainsi, l'intersyndicale et les enseignants et enseignantes demandent la création d'un poste de CPE supplémentaire, car un seul pour un établissement d'environ 700 élèves est largement insuffisant mais aussi le remplacement de la gestionnaire en arrêt depuis le début de l'année. Ils expriment la nécessité de rétablir au moins les heures d'APM (allocation progressive de moyens) passées de 12 à 0 entre 2020 et 2021, à défaut d'augmenter et rééquilibrer la DHG de l'établissement. Ils déplorent l'augmentation du nombre d'élèves par classe (29 contre 26 auparavant) dans un quartier pourtant de plus en plus paupérisé. Tout ceci sur fond de gestion calamiteuse de la part du rectorat qui méprise, harcèle et menace les personnels de ce collège. Il lui demande donc s'il compte réhausser les moyens alloués aux établissements scolaires, notamment les dotations horaires et les moyens humains.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Amard](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2022](#), page 3453

Question retirée le : 16 août 2022 (Retrait à l'initiative de l'auteur)